



Problème de mitoyenneté qui tourne mal

Par **davidf**, le **14/11/2009** à **15:58**

Bonjour, je construis actuellement une maison individuelle dans un lotissement divisé en plusieurs lots bornés avant la vente par un géomètre expert, expert devant la cour d'appel. La construction sur le lot voisin du miens empiète sur mon terrain de quelques centimètres. J'ai contacté le propriétaire de cette construction pour un arrangement à l'amiable et ce dernier ne veut rien savoir, aucune indemnité, aucune demande d'expertise conjointe d'un géomètre et en plus viennent s'ajouter des menaces. Ces dernières me poussent donc à vouloir engager une procédure en justice pour la destruction pure et simple du bâtiment empiétant sur ma propriété. Je souhaiterais donc connaître mes droits, la démarche à suivre, une approximation des frais à déboursier pour cette procédure et si en cas de jugement en ma faveur ces frais seront à la charge de cette personne. J'ai tout essayé pour ne pas en arriver là mais aujourd'hui je n'ai plus le choix. Merci de vos réponses. Cordialement.

Par **Maitre Anthony Bem**, le **14/11/2009** à **16:52**

Merci de lire mon article sur le bornage diffusé sur ce site à l'adresse suivante :
<http://legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/bornage-droit-pour-tout-proprietaire-745.htm>

Etant notamment spécialisé dans ce type de contentieux, je vous invite à me contacter.

Sachez que je plaide partout en France et donc que le fait que je sois à Paris n'est pas un obstacle au cas où le terrain litigieux ne serait pas en région parisienne.

Cordialement.

Anthony Bem
Avocat à la Cour
14 rue du Pont Neuf - 75001 Paris
01.40.26.25.01

Par **nadiaf**, le **27/01/2010** à **16:30**

La question est: est-ce que ces quelques centimètres sont à ce point gênants... Il me souvient d'un procès entre voisins pour 2 centimètres d'un bâtiment construit sur la propriété de son voisin et qui à ce jour n'est toujours pas réglé et qui a coûté à l'un comme à l'autre des

fortunes en démarches auprès de tribunaux... Alors est ce un préjudice à ce point important pour le régler auprès des tribunaux?!

Cordialement.